

La qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités

Bilan de la campagne 2016

En 2016, les candidatures examinées à la qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités diminuent par rapport à 2015 (16 500 contre 17 400), avec un taux de réussite à la qualification de 64% (63% en 2015). Au total, 10 634 qualifications ont été délivrées (8 675 aux fonctions de maître de conférences et 1 959 aux fonctions de professeur des universités) à 8 031 personnes (8 243 en 2015). Le taux de qualification des femmes est inférieur à celui des hommes avec des disparités selon les disciplines. La moitié des qualifiés de 2016 ont été dès cette année candidats aux concours de recrutement.

Anne-Sophie Beurenaut
Colette Kerloegan
DGRH A1-1

La qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités est un préalable aux candidatures aux concours de recrutement d'enseignants-chercheurs au titre du décret n° 84-431 du 6 juin 1984. Elle est délivrée par le Conseil national des universités (CNU) selon les dispositions définies dans l'arrêté du 16 juillet 2009 modifié relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences (MCF) ou de professeur des universités (PR) pour une durée de 5 années à compter de l'année d'obtention.

La procédure spécifique de qualification aux fonctions de professeur des universités prévue au 5° de l'article 46 du décret susvisé ne rentre pas dans le champ de la présente note. Cette procédure est destinée aux maîtres de conférences et assimilés, qui exercent ou ont exercé des responsabilités importantes dans les domaines tels que l'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle, la formation continue, la valorisation des résultats de la recherche et l'innovation pédagogique (voir Sources, p. 4).

Une baisse globale des qualifications conjuguée à une diminution des candidatures

En 2016, 21 024 demandes de qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités, ont été enregistrées dans l'application de saisie des candidatures. Parmi ces demandes, plus de 4 500, soit 22% des dossiers, n'étaient pas recevables (dossier non parvenu, hors délai, incomplet, équivalence

refusée...).

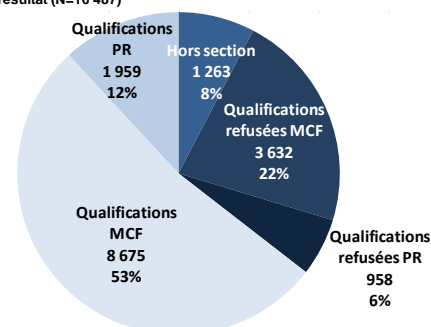
Le CNU a examiné 16 487 dossiers déposés par 12 817 candidats. En effet, un même candidat peut déposer plusieurs dossiers afin de s'inscrire au titre de plusieurs sections du CNU et/ou au titre des deux corps d'enseignants-chercheurs.

Le CNU a délivré 10 634 qualifications (8 675 pour les maîtres de conférences et 1 959 pour les professeurs des universités), soit 64% des dossiers examinés. Les autres dossiers ont été classés hors section (8%) ou refusés (28%) (voir Sources, p. 4 et figure 1, p. 1).

Un taux de qualification plus important depuis 2015 chez les MCF que chez les PR

Alors que pour la période de 2006 à 2014, le taux de qualification était plus élevé chez les professeurs des universités que chez les maîtres de conférences, cette tendance s'est inversée depuis 2015. Le taux de qualification (nombre de qualifications délivrées / nombre de dossiers examinés) des maîtres de conférences atteint cette année 70,5% contre 67% pour les professeurs des universités (figure 2, p. 2).

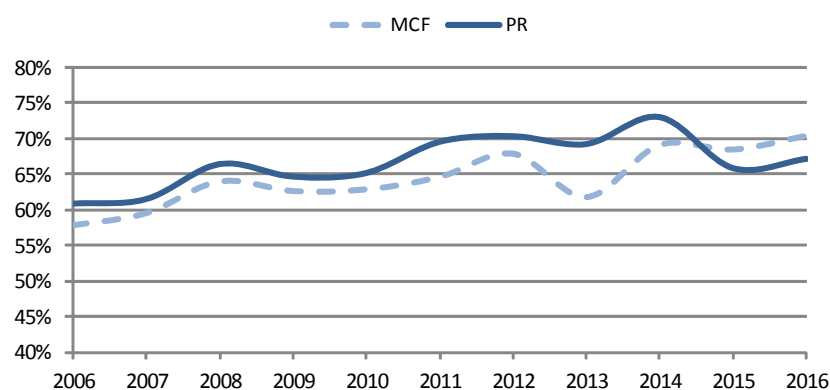
FIGURE 1 - Répartition des dossiers examinés par le CNU par résultat (N=16 487)



Source : Galaxie ANTARES, novembre 2016



FIGURE 2 - Taux de qualification (nb de qualifications / nb de dossiers examinés*)



* pour permettre la comparaison avec les années 2006 à 2016, les dossiers considérés comme "hors section" ne sont pas comptabilisés parmi les dossiers examinés.

Source : Galaxie ANTARES

Un taux de qualification variable selon le groupe disciplinaire

Les taux moyens de qualification des maîtres de conférences (64,5%) et des professeurs des universités (64%), en prenant en compte les dossiers hors section, sont similaires. Cependant, ils varient fortement selon les groupes disciplinaires (les disciplines scientifiques affichant les taux les plus élevés) et le corps d'appartenance (tableau 1, p. 2).

Pour les PR, les taux vont de 17% en « Droit et science politique » à 77% en « Mathématiques et informatique ». Chez les MCF, le taux de qualification est de 35% en « Droit et science politique » et atteint 85% en « Sciences de la terre ».

En « Droit et science politique », les taux de qualification des MCF et des PR ont augmenté par rapport à l'année précédente. Cependant, ces taux restent très en deçà de ceux des autres groupes disciplinaires (tableau 1, p. 2).

En « Langues et littératures », le taux de qualification est plus élevé chez les PR (75%) que chez les MCF (62%). En revanche, en « Physique » comme en « Sciences de la terre », le taux de qualification est plus élevé pour les MCF.

A noter qu'au niveau des qualifications de PR, les sections juridiques comme les sections anglais, arabe, sciences de l'éducation, délivrent un nombre de qualifications proche de celui des postes offerts au recrutement par les établissements d'enseignement supérieur.

En 2015, le nombre de dossiers pour les fonctions de PR examinés en « Droit et science politique » et en

« Sciences économiques et de gestion » (2006 - 2016), hormis l'année 2010 avec a fortement augmenté en raison de la création de l'accès à la qualification dans ces groupes de disciplines (voir Sources, p. 4). Ce nombre a diminué en 2016 (de 714 à 500). Cette baisse peut s'expliquer par le fait que les

qualifiés 2015 ne renouvellent pas leur demande de qualification en 2016, car la qualification obtenue leur permet de concourir sur des postes de PR pendant 5 ans.

Une baisse également du nombre de qualifiés

En 2016, 8 031 personnes ont été qualifiées : 6 397 uniquement chez les MCF ; 1 605 uniquement chez les PR ; 29 dans les deux corps. Ce nombre de qualifiés est le plus faible sur la période observée

Parmi les qualifiés, 2 068 (soit 26%) ont été qualifiés dans plusieurs disciplines (27% pour les femmes contre 25% pour les hommes). La plupart ont obtenu une double qualification (21%), 4% en ont eu trois et moins de 1% de quatre à sept.

Les pluri-qualifications relèvent en majorité des sections voisines au sein d'un même groupe du CNU.

La pluri-qualification est plus fréquente pour l'accès aux fonctions de MCF (28%) que pour celle aux fonctions de PR (17%).

La part des femmes multi-qualifiées est plus importante que celle des hommes dans le corps des MCF (29% contre 27%). A l'inverse, elle est inférieure dans le corps des PR (16% contre 18%).

TABLEAU 2 - Personnes qualifiées entre 2006 et 2016

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Uniquement dans le corps MCF	6 460	6 486	6 744	7 022	6 023	6 446	6 627	6 750	6 710	6 459	6 397
Uniquement dans le corps PR	1 553	1 649	1 761	1 693	1 416	1 559	1 590	1 623	1 547	1 750	1 605
Dans les 2 corps	21	34	37	41	27	26	31	24	33	34	29
Total	8 034	8 169	8 542	8 756	7 466	8 031	8 248	8 397	8 290	8 243	8 031

Source : Galaxie ANTARES, 2006-2016

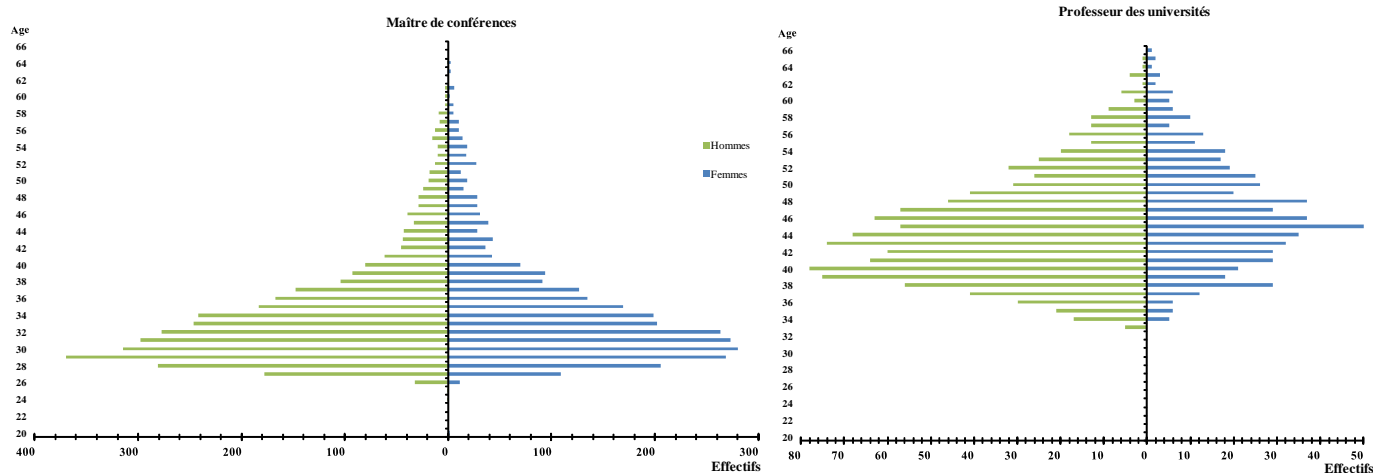
TABLEAU 1 - Bilan de la campagne 2016 de qualification par corps, sexe et groupe CNU

Groupe	Maîtres de conférences			Professeurs des universités			Taux de qualification	Professeurs des universités			Taux de qualification			
	Dossiers examinés*			Qualifications				Dossiers examinés*				Qualifications		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
Groupe 1 : Droit et science politique	396	391	787	153	123	276	35,1%	118	114	232	22	17	39	16,8%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	265	363	628	154	212	366	58,3%	106	162	268	46	64	110	41,0%
Groupe 3 : Langues et littératures	868	411	1 279	544	251	795	62,2%	136	85	221	96	70	166	75,1%
Groupe 4 : Sciences humaines	1 393	1 229	2 622	879	749	1 628	62,1%	194	219	413	136	138	274	66,3%
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	361	983	1 344	243	710	953	70,9%	67	278	345	56	211	267	77,4%
Groupe 6 : Physique	157	537	694	114	402	516	74,4%	29	197	226	24	140	164	72,6%
Groupe 7 : Chimie	374	465	839	271	336	607	72,3%	60	160	220	40	129	169	76,8%
Groupe 8 : Sciences de la terre	221	268	489	188	228	416	85,1%	19	80	99	13	57	70	70,7%
Groupe 9 : Mécanique, génie mécanique et informatique	361	930	1 291	249	655	904	70,0%	81	344	425	60	257	317	74,6%
Groupe 10 : Biologie et biochimie	1 306	913	2 219	852	664	1 516	68,3%	169	223	392	129	149	278	70,9%
Pharmacie	266	158	424	181	117	298	70,3%	11	16	27	7	12	19	70,4%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	427	378	805	202	191	393	48,8%	77	103	180	37	47	84	46,7%
Théologie	3	13	16	2	5	7	43,8%		2	2		2	2	100,0%
Ensemble	6 398	7 039	13 437	4 032	4 643	8 675	64,6%	1 067	1 983	3 050	666	1 293	1 959	64,2%

* y compris les dossiers "hors section"

Source : Galaxie ANTARES, novembre 2016

FIGURE 3 - Pyramide des âges des personnes qualifiées par corps et par sexe



Source : Galaxie ANTARES, novembre 2016

Des taux de féminisation qui se stabilisent depuis 2014

Sur la période examinée (2011-2016), les parts des qualifications délivrées aux femmes, tant aux fonctions de maître de conférences que de professeur, ont augmenté.

Cependant, depuis 2014, ces parts se stabilisent, pour se situer à 46,5% pour les maîtres de conférences et 34% pour les professeurs des universités (figure 5, p. 3).

Les proportions de qualification féminines sont les plus faibles pour la grande discipline « Sciences et techniques », en particulier en « Physique » (22% pour les fonctions de maître de conférences et 15% pour les fonctions de professeur des universités), en « Mathématiques et informatique » (respectivement 25,5% et 21%) et en « Mécanique, génie mécanique et informatique » (respectivement 27,5% et 19%).

Les proportions les plus élevées sont en « Langues et littératures » (68% pour les fonctions de maître de conférences et 59% pour celle de professeur des universités) (tableau 3, p. 4).

Les parts des qualifications obtenues

par les femmes sont à peine moins élevées que celles des candidatures féminines pour l'accès aux corps d'enseignant-chercheur (48% pour les candidatures pour la qualification aux fonctions de maître de conférences et 35% pour celles de professeur) (figure 5, p. 3).

Un taux de qualification des femmes inférieur à celui des hommes avec des disparités selon les disciplines

Le taux de qualification des femmes dans le corps de maître de conférences (63%) est légèrement inférieur à celui des hommes (66%). Il en est de même chez les professeurs des universités, avec un taux de qualification des femmes, qui a progressé de 3 points de 59 à 62%, mais qui reste moins élevé que celui des hommes (65%) (tableaux 1, p. 2 et 3, p. 4).

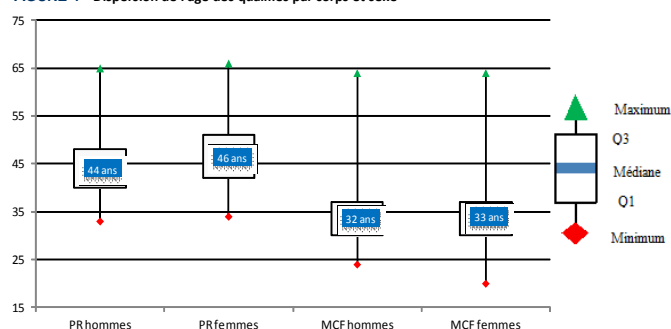
Dans les disciplines scientifiques, quel que soit le corps de qualification, les hommes ont en général des taux de qualification supérieurs à ceux des femmes. En revanche, en « Droit et science politique » ainsi qu'en « Sciences humaines », c'est l'inverse.

Contrairement à 2015, il y a davantage de groupes disciplinaires qui présentent une situation favorable aux femmes pour la qualification aux fonctions de professeur des universités (7 groupes sur 13) que pour la qualification aux fonctions de maître de conférences (4 sur 13) (tableau 3, p. 4).

Les femmes sont qualifiées plus tardivement que les hommes

Comme les années précédentes, les femmes obtiennent la qualification à un âge un peu plus avancé que les hommes. L'âge médian des professeurs qualifiés est de 44 ans pour les hommes et de 46 ans pour les femmes, tandis que celui des maîtres de conférences est de 32 ans pour les hommes et de 33 ans pour les femmes. La répartition des femmes selon l'âge est relativement proche de celle des hommes pour la qualification dans le corps des maîtres de conférences. En revanche, les femmes sont ensuite moins nombreuses que les hommes à obtenir une qualification aux fonctions de professeur et l'ont plus tardivement (figure 3, p. 3).

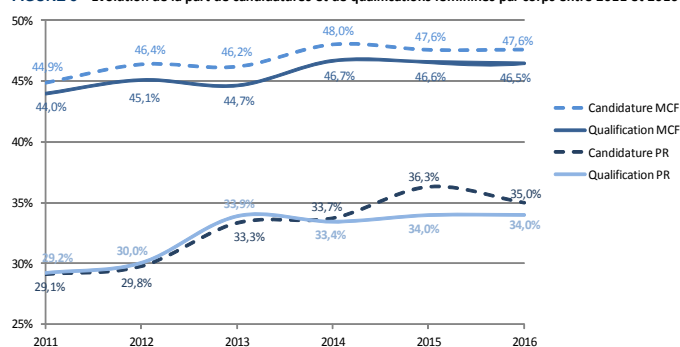
FIGURE 4 - Dispersion de l'âge des qualifiés par corps et sexe



Minimum : âge minimum ; Q1 (1^{er} quartile) : âge en dessous duquel se situent 25% de la population ; Médiane : âge en dessous duquel se situent 50% de la population ; Q3 (3^{ème} quartile) : âge en dessous duquel se situent 75% de la population ; Maximum : âge maximum.

Source : Galaxie ANTARES, novembre 2016

FIGURE 5 - Evolution de la part de candidatures et de qualifications féminines par corps entre 2011 et 2016



Source : Galaxie ANTARES

TABEAU 3 - Place et réussite des femmes à la qualification par corps et section CNU

	Maîtres de conférences					Professeurs des universités				
	Dossiers examinés*		Qualifications		Taux de qualification des femmes	Dossiers examinés*		Qualifications		Taux de qualification des femmes
	Dossiers féminins	Part des dossiers féminins	Qualifications féminines	Part des qualifications féminines		Dossiers féminins	Part des dossiers féminins	Qualifications féminines	Part des qualifications féminines	
Groupe 1 : Droit et science politique	396	50,3%	153	55,4%	38,6%	118	50,9%	22	56,4%	18,6%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	265	42,1%	154	42,1%	58,1%	106	39,6%	46	41,8%	43,4%
Groupe 3 : Langues et littératures	868	67,7%	544	68,4%	62,7%	136	61,5%	96	57,8%	70,6%
Groupe 4 : Sciences humaines	1 393	53,1%	879	54,0%	63,1%	194	47,0%	136	49,6%	70,1%
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	361	26,9%	243	25,5%	67,3%	67	19,4%	56	21,0%	83,6%
Groupe 6 : Physique	157	22,6%	114	22,1%	72,6%	29	12,8%	24	14,6%	82,8%
Groupe 7 : Chimie	374	44,6%	271	44,6%	72,5%	60	27,3%	40	23,7%	66,7%
Groupe 8 : Sciences de la terre	221	45,2%	188	45,2%	85,1%	19	19,2%	13	18,6%	68,4%
Groupe 9 : Mécanique, génie mécanique et informatique	361	27,9%	249	27,5%	69,0%	81	19,1%	60	18,9%	74,1%
Groupe 10 : Biologie et biochimie	1 306	58,9%	852	56,2%	65,2%	169	43,1%	129	46,4%	76,3%
Pharmacie	266	62,7%	181	60,7%	68,0%	11	40,7%	7	36,8%	63,6%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	428	53,1%	202	51,4%	47,2%	77	42,8%	37	44,0%	48,1%
Théologie	3	18,8%	2	28,6%	66,7%		0,0%	-	0,0%	
Ensemble	6 399	47,6%	4 032	46,5%	63,0%	1 067	35,0%	666	34,0%	62,4%

* y compris les dossiers "hors section"

En bleu on observe des situations "favorables" aux femmes : part des qualifications obtenues par des femmes > part des dossiers examinés déposés par des femmes ou taux de qualification des femmes > taux de qualification des hommes

Source : Galaxie ANTARES, novembre 2016

La moitié des qualifiés se présentent aux concours durant l'année de leur qualification

La moitié des qualifiés 2016 se sont présentés dès cette année à un concours de recrutement d'enseignant-chercheur ; ce taux est de 52,5% pour les maîtres de conférences et de 39% pour les professeurs (tableau 4, p. 4). Le taux de participation de l'ensemble des qualifiés (MCF + PR) à un concours de recrutement a enregistré en 2016 une nouvelle baisse. Que ce soit au niveau des qualifiés qui se présentent à un concours l'année de leur qualification (50% en 2016 contre 51% en 2015 et 58% en 2010) ou durant les 5 années de validité de leur qualification (de 78% en 2008 à 72% en 2012).

Parmi les qualifiés de 2012, tant aux fonctions de PR qu'aux fonctions de MCF, n'ayant pas été requalifiés depuis, 28% ne se sont donc jamais présentés aux concours de recrutement d'enseignant-chercheur durant ces 5 dernières années.

Globalement, 28% des qualifiés de 2012 se sont présentés au concours uniquement l'année de leur obtention de leur qualification.

Au final, 28% également de ces qualifiés de 2012 ont été recrutés, dont la moitié la première année. Entre 2012 et 2016, les qualifiés aux fonctions de maître de conférences sont 25% à avoir été recrutés contre 44% pour les qualifiés professeurs.

Parmi ces recrutés chez les professeurs, la part des femmes (46%) est supérieure à celle des hommes (43%). Chez les maîtres de conférences, le taux de recrutés aux fonctions de maître de conférences est légèrement plus élevé chez les femmes (25%) que chez les hommes (24%).

En savoir plus

- **Tourbeaux J., Bideault M. et Thirion J.** (2016), « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Année 2014-2015 », MENESR, Note de la DGRH n°7 – septembre 2016.

Tous les tableaux détaillés, les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>

ou dans l'application PERSÉ du portail GALAXIE :

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/perse/accueil>

TABEAU 4 - Taux de participation aux concours l'année d'obtention et dans les 5 années de validité de la qualification

		Année d'obtention de la qualification									
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Taux de participation aux concours sur les 5 années suivant l'obtention	MCF	78,8%	73,6%	74,7%	72,7%	71,9%	résultats connus fin	résultats connus fin	résultats connus fin	résultats connus fin	
	PR	76,2%	70,9%	71,7%	75,8%	72,0%	résultats connus fin	résultats connus fin	résultats connus fin	résultats connus fin	
	Total	78,2%	73,1%	74,2%	73,3%	71,9%	2017	2018	2019	2020	
Taux de participation aux concours sur l'année de l'obtention	MCF	65,1%	60,1%	61,1%	58,7%	58,5%	58,2%	60,4%	53,0%	52,5%	
	PR	53,6%	46,2%	46,8%	49,1%	48,4%	42,7%	49,0%	42,4%	39,4%	
	Total	53,6%	57,4%	58,4%	56,8%	56,5%	55,1%	58,2%	50,7%	49,8%	

Source : Galaxie ANTARES, ANTEE, FIDIS

Sources, définitions et méthodologie

- Dans cette note, les professeurs désignent les professeurs des universités.
- Les candidats à la qualification aux fonctions de maître de conférences ou aux fonctions de professeur des universités doivent remplir l'une des conditions décrite dans l'arrêté du 16 juillet 2009 relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités.
- Création de l'accès à la qualification dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion : Décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences (article 48).
- Arrêté du 1er mars 2016 relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de professeur des universités prévue par l'article 46.5 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences. En 2016, la commission nationale qui qualifie au professorat au titre de cet article 46.5 a délivré 9 qualifications sur 24 candidatures.
- **Hors section** : impossibilité du CNU de se prononcer sur une candidature au motif qu'elle ne relève pas du champ disciplinaire de la section.
- **Taux de qualification** : nombre de qualifications délivrées / nombre de dossiers examinés.
- **Taux de qualification des femmes** : nombre de qualifications délivrées à une femme / nombre de dossiers féminins examinés.
- **Part des qualifications féminines** : nombre de qualifications délivrées à une femme / nombre de qualifications délivrées.